



# MUTUELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Assurance maladie-maternité des agents publics et assimilés

## ADDENDUM AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

### NATIONAL OUVERT N° DNCMP/15/F/2017.

A la suite de la non objection de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics n° 540.5/ 356 /CSF/2017 du 24 février 2017, la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP) porte à la connaissance des candidats soumissionnaires au Dossier d'Appel d'Offres national Ouvert N°DNCMP/15/F/2017 pour la fourniture des spécialités pharmaceutiques et des médicaments génériques que « le Dossier d'Appel d'Offres pourra être obtenu moyennant paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) et sur présentation des bordereaux de versement.

Le versement est fait comme suit :

- i. 25.000 BIF sont versés au compte n° 1123/037.3, au nom des Pharmacies de la Mutuelle, ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).
- ii. 25.000 BIF sont versés au compte n° 1101/001.04, ouvert à la BRB avec mention du numéro du Dossier d'Appel d'Offres.

Les bordereaux de versement font parties des pièces constitutives du Dossier d'Appel d'Offres ».

Les autres dispositions du Dossiers d'Appel d'Offres restent inchangées y compris la date d'ouverture car il n'y a pas d'éclaircissements ou ajouts aux spécifications techniques du DAO.

Fait à Bujumbura, le 9/2/2017

LA DIRECTRICE GENERALE DE LA MFP



Concilie NIBIGIRA